

Abus sur les Intérêts intercalaires

Par **Olivier2760**, le **25/09/2014** à **18:42**

Bonjour, voilà j'ai emprunté au crédit agricole pour acheter ma maison! à la signature tout allait bien jusqu'au jour où le crédit agricole a aperçu d'une erreur qu'elle avait commise. En effet ils m'avaient échelonné un prêt à taux zéro sur 300 mois, ce qui n'est pas légal! après avoir essayé de me faire payer cette erreur, j'ai tenu tête et j'ai écrit au service client! j'ai gagné, du coup ils ont dû rectifier le prêt à taux zéro, basculer une partie de ce prêt sur les deux autres prêts lissés contractés avec et de baisser mon taux d'intérêt de 4,70% à 4.05%. jusque là j'étais satisfait, enfin jusqu'à aujourd'hui! ils m'ont envoyé un avenant au contrat que j'avais signé à l'époque, seule problème c'est qu'il n'est pas stipulé sur cet avenant qu'il m'ont mis 8 ans d'intérêts intercalaires sur un crédit à 71000 euros! par contre cela apparaît dans le tableau d'amortissement!!! en 5 ans j'ai déjà perdu 14000 euros dans le vide sans payer de capital sur ce crédit!
j'aimerais bien savoir, si il y a un recours! si ils ont le droit de mettre autant d'années d'intérêts intercalaires et aussi le fait que sur l'avenant au contrat il n'est pas spécifié que les mensualités ne sont que des intérêts!!!
aider moi s'il vous plaît!! merci d'avance....